

DMA Cinéma d'Animation

Conditions : Peuvent présenter leur candidature les élèves ayant obtenu :

- le baccalauréat STI Arts Appliqués ;
- le brevet de technicien dessinateur maquettiste option arts graphiques.
- tous les bacheliers à condition d'être inscrits ou d'avoir suivi après le baccalauréat (ou brevet de technicien) une classe de Mise à Niveau en Arts Appliqués (exceptionnellement une prépa artistique à condition que la « Démarche de projet » faisait partie de l'enseignement).

Modalités d'inscription

- Phase d'information :
dès décembre 2011
- consultation de notre site Internet (saintegenevieve6.org)
 - consultation de sites spécialisés d'arts appliqués (designetartsappliques.fr)
 - visites des Salons :
 - Salon des formations artistiques le 27 et 28 janvier 2012
 - Salon de l'ADREP le 27 et 28 janvier 2012
 - nos Portes Ouvertes samedi 04 février 2012 de 09h30 à 18h00

Phase d'inscription et saisie de la candidature du 20 janvier au 20 mars 2012

Sur le site admission-postbac.fr après inscription, saisie du vœu « préparation au DMA Cinéma d'Animation au LTP Sainte Geneviève ».

Phase de constitution et d'envoi du dossier de candidature entre le 20 mars et le 02 avril 2012

Tout candidat devra constituer un dossier de candidature comprenant en plus du dossier « standard » APB (voir site admission-postbac.fr) les PIÈCES SPECIFIQUES DEMANDEES PAR LTP SAINTE GENEVIEVE :

- un chèque de 30 € à l'ordre de l'Institut Sainte Geneviève correspondant aux frais de dossier (chèque retourné après le 15 juin 2012 à tous les candidats n'ayant pas été convoqués à un entretien) ;
- une enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour éventuel du chèque ;
- un dossier artistique de 4 à 8 pages (recto seulement) de format A4 (21 X 29,7cm) comprenant un montage de photocopies (en réduction) :
 - 2 pages avec des croquis de modèles vivants habillés ou non, en pose et en action ;
 - 1 à 2 pages avec des croquis d'animaux ;
 - 1 à 2 pages avec des croquis d'espaces intérieurs et extérieurs en perspective ;
 - 0 à 2 pages libres : paysages, volumes, maquettes ou encore des captures d'écran de réalisations audiovisuelles etc...

Remarque : Les originaux des pièces du dossier devront être montrés lors de l'entretien.

Le **dossier complet** devra être envoyé au plus tard le 02 avril 2012.

Phase de présélection : La commission d'admission examinera tous les dossiers complets parvenus début avril. Les candidatures seront classées en deux catégories :

- candidats qui seront convoqués à l'entretien avec un jury ;
- candidats refusés au vu de leur dossier scolaire et artistique.

Phase des entretiens Les entretiens seront organisés entre le 16 avril et le 20 mai 2012.

Classement des candidatures Entre le 21 et 24 mai 2012, la commission d'admission procédera au classement de tous les candidats déclarés admissibles par ordre de mérite.
Le 24 mai 2012 au plus tard, notre établissement communiquera cette liste au portail APB. Aucune information ne sera communiquée par l'établissement.

Jusqu'au 31 mai 2012 Les candidats ont jusqu'au 31 mai 2012 pour classer définitivement leurs vœux.

Phase de réponses Lors de la 1^{ère} phase de réponses de l'APB, plusieurs cas sont à envisager :

du 07 au 12 juin 2012 a) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève sans aucun
du 21 au 26 juin 2012 classement dans un vœu supérieur. Le candidat peut répondre au choix :
du 12 au 17 juillet 2012 - OUI DEFINITIF ;
- DEMISSIONNER de la procédure.

b) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève avec l'information concernant un ou plusieurs classement(s) pour un (des) vœu(x) supérieur(s). Le candidat dans ce cas peut répondre par :

- OUI DEFINITIF (il annule dans ce cas tous ses vœux supérieurs) ;
- OUI MAIS en maintenant tous les classements supérieurs ou en éliminant certains. Son « admission provisoire » dans notre école est maintenue jusqu'à la prochaine phase de réponses ;
- NON MAIS il annule sa candidature au LTP Sainte Geneviève et maintient uniquement ses classements pour les vœux supérieurs.

c) le portail APB indique au candidat qu'il est « classé » pour son vœu à Sainte Geneviève (avec ou non une proposition d'admission pour un vœu inférieur). Le candidat peut au choix :

- annuler son vœu pour Sainte Geneviève ;
- attendre la phase suivante pour voir l'évolution des classements.

Lors de la 3^{ème} et dernière phase des réponses, le candidat ne peut pas répondre par un « OUI MAIS ».

Phase d'inscription dans l'établissement Dès que le candidat a répondu un OUI DEFINITIF, il doit nous faire parvenir dans un délai de **7 jours** les pièces définitives 2012 téléchargeable sur le site : saintegenevieve6.org

Et pour finaliser son inscription, il doit nous faire parvenir, dès l'obtention, les résultats aux examens (bac ou brevet de technicien) par courrier **et** par fax 0142842500 ou email isgplt@wanadoo.fr. En cas d'échec à l'examen, son inscription en DMA est annulée et le chèque d'acompte restitué par courrier.

Procédure complémentaire En cas de places vacantes, les candidats non-inscrits dans la procédure APB 2012 ou les candidats n'ayant pas choisi notre école peuvent présenter leur candidature. L'indication des places éventuellement disponibles sera communiquée sur notre site à partir du 25 juin 2012.
Dans le cas de places vacantes, les candidats éventuels devront nous contacter pour connaître le détail de la procédure complémentaire de sélection et d'inscription.

Mise à jour DMA le 19 janvier 2012